



## Sécurité routière

### La Mayenne a opté pour les 80 km/h sur des départementales

**E**n 2018, les vitesses maximales autorisées des véhicules sont abaissées à 80 km/h sur le réseau secondaire hors agglomération, soit les routes bidirectionnelles sans séparateur central. Cependant, la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a autorisé les collectivités territoriales à remonter la vitesse maximale de 10 km/h (soit à 90 km/h).

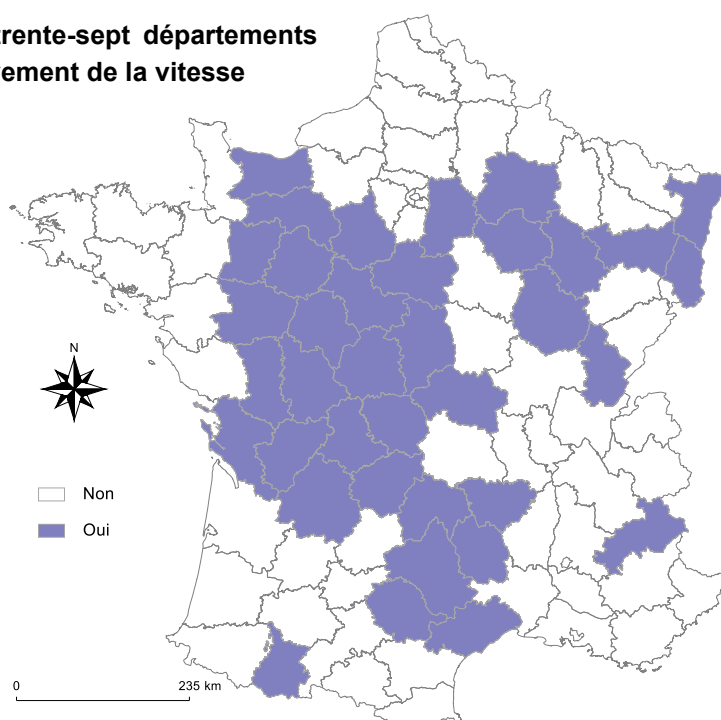
En septembre 2021, le ministère de l'Intérieur a transmis au Parlement un [rapport sur la mise en œuvre de cette disposition](#). Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, trente-sept départements ont procédé à un tel relèvement des vitesses autorisées. La Mayenne en fait partie. Les départements concernés sont majoritairement situés, sous forme d'un bloc homogène, en zone centrale du territoire français : un axe principal nord/sud va de Caen à Montpellier ; un axe secondaire est/ouest va de Strasbourg à Orléans.

À l'inverse, souligne le rapport, aucun département, à deux exceptions près, ne se trouve sur l'arc atlantique ou méditerranéen. Le nord et l'ouest du territoire, tout comme le sud-ouest et le sud-est, sont absents ou sous-représentés. En Île-de-France, seul le département le plus étendu, la Seine-et-Marne, a fait le choix de relever la vitesse sur certains tronçons. Aucun des neuf départements qui sont le siège des grandes métropoles régionales n'est concerné.

Au niveau de chaque département, le linéaire visé par le relèvement des vitesses est extrêmement variable : l'Allier a relevé la vitesse sur 5 284 km, alors que le Haut-Rhin se limite à 22 km. La Mayenne fait partie des quinze départements avec un linéaire inférieur à 300 km.

En outre, pour vingt-et-un départements – dont la Mayenne, mais aussi le Calvados et le Maine-et-Loire –, le pourcentage des routes départementales dont la vitesse est relevée à 90 km/h est inférieur à 10 % de leur linéaire de réseau. Seuls l'Allier et la Creuse ont fait le choix du relèvement de la vitesse sur la totalité de leur réseau départemental.

**Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, les trente-sept départements  
ayant procédé à un relèvement de la vitesse**



Traitement : CÉAS de la Mayenne

Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique





# Économie

## La France, au 2<sup>e</sup> rang pour l'industrie alimentaire en Europe

L'industrie alimentaire occupe une place prépondérante dans l'économie mayennaise. Il est donc tout à fait opportun de porter une attention particulière à la situation et aux évolutions de cette industrie au niveau national. C'est le thème traité par *Insee Première* n° 1886 de janvier 2022 <sup>(1)</sup>.

En 2020, sa production en France est estimée à 140 milliards d'euros. Elle baisse en volume, mais moins que l'ensemble de l'industrie manufacturière.

Avant la crise sanitaire, juste derrière l'Allemagne, la France était au deuxième rang des pays producteurs de produits alimentaires, loin devant l'Italie et l'Espagne. Cependant, la part dans la production tend à diminuer (17,4 % en 2018, contre 18,1 % en 2011).

La France se caractérise par une forte activité de transformation de la viande (24 % de sa production) et par une importante fabrication de produits laitiers (19 %). Plus de la moitié des productions, précisent les auteurs, est réalisée par des groupes multinationaux : « *Majoritairement implantés en Europe, ces groupes ont poursuivi leur développement international hors de l'Europe. Depuis leurs filiales en France, ils exportent massivement et apportent une contribution très positive au solde commercial ; cette contribution évolue plutôt en demi-teinte sur la période récente* ».



# Social et médico-social

## Les grandes fédérations commencent à s'agacer...

Initialement, la réforme des évaluations des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) devait se mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2021, mais il y a eu la crise sanitaire. Soit... Nouvelle échéance : le 1<sup>er</sup> janvier 2022... Mais le nouveau référentiel et son manuel d'utilisation ne sont toujours pas publiés. En outre, pour évaluer, il faut des organismes chargés de réaliser ces évaluations, mais le Conseil constitutionnel a censuré le texte prévoyant leur accréditation par le Cofrac.

Le 13 janvier 2022, dans un courrier adressé au ministre des Solidarités et de la Santé, dix-neuf fédérations nationales <sup>(2)</sup> espèrent qu'une solution puisse rapidement se trouver pour permettre la mise en œuvre du nouveau système d'évaluation « *qui est aujourd'hui très attendu par le secteur* ».

Les dix-neuf fédérations soulignent que « *l'évaluation de la qualité des prestations et la démarche d'amélioration continue de la qualité [sont] un des grands acquis de la loi 2002-2* » et que, vingt ans après, le secteur social et médico-social ne peut faillir sur le sujet alors qu'il s'est progressivement approprié cette démarche.

Les dix-neuf fédérations soulignent que « *l'évaluation de la qualité des prestations et la démarche d'amélioration continue de la qualité [sont] un des grands acquis de la loi 2002-2* » et que, vingt ans après, le secteur social et médico-social ne peut faillir sur le sujet alors qu'il s'est progressivement approprié cette démarche.

### La pensée hebdomadaire

« *Ceux qui s'en prennent directement à la liberté d'expression n'ont que l'expression "liberté d'expression" à la bouche. De même que, dans les discours d'Hitler avant 1939, c'était le mot "paix" qui revenait le plus souvent. Cette comparaison n'est pas excessive. Le moment est grave. Le débat public en France aujourd'hui fait honte à notre pays et à tous ceux qui se sont sacrifiés pour sa liberté. C'est le retour de la terreur et de la violence, de l'injure publique et du piétinement des libertés, des mensonges historiques et des manipulations algorithmiques.* »

Auréliе Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication de 2012 à 2014, enseignante à Sciences Po,  
« *S'en prendre à des journalistes, c'est leur intimer l'ordre de se taire face à la violence qui vient* »,  
*Le Monde* du 27 octobre 2021.

(1) – Julien Deroyon et Philippe Urvoy de Portzamparc (Insee), « *L'internationalisation des industries alimentaires françaises : de plus en plus implantées hors de l'Europe* » (4 pages).

(2) – Notamment l'APF France Handicap, la Croix-Rouge française, la Fédération des acteurs de la Solidarité, l'ADMR, l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (Una), l'Unipss...